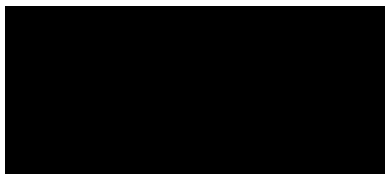


PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 1^{er} février 2024



Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2023-2024.095



Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 5 juin 2023, visant à obtenir copie de tout document (rapports, notes, analyses, mémos, etc.) produit ou reçu par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et le cabinet du ministre en lien avec la refonte de la loi sur les soins de fin de vie entre le 1^{er} mars 2022 et le 29 novembre 2022. Plus précisément, vous désirez obtenir les formulaires de demande d'aide à mourir (conception, modèles proposés, etc.).

Vous trouverez ci-joint des documents répondant au libellé de votre demande. Par ailleurs, d'autres documents recensés dans le cadre du traitement de votre requête ne peuvent vous être communiqués puisqu'ils contiennent, en substance, des avis et des recommandations faits depuis moins de dix ans ainsi que des analyses utilisées dans le cadre d'un processus décisionnel en cours. De plus, certains des documents appartiennent au cabinet du ministre et ne peuvent être divulgués conformément aux articles 14, 33, 34, 37 et 39 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ., c. A-2.1.

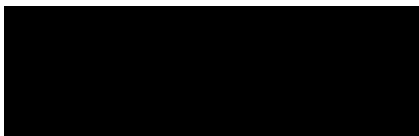
De plus, veuillez noter que le MSSS n'a produit aucun document concernant les formulaires d'aide à mourir, soit les demandes d'aide médicale à mourir contemporaine.

... 2

Vous trouverez ci-joint l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la loi précitée, ainsi que les extraits de celle-ci sur les dispositions invoquées.

Veillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La sous-ministre adjointe,



Dominique Breton

p. j. 3

N/Réf. : 24-IO-00004